

RÈGLEMENT DE LA FINALE

Les salons qui auront la chance d'être sélectionnés pour la finale du concours du **Meilleurs Salon de Coiffure du Rhône** pourront participer à la grande finale qui aura lieu au mois d'octobre 2018 dans un lieu prestigieux.

Ces salons seront visités au préalable par un ou plusieurs membre(s) du jury qui se présentera à eux.

Celui-ci jugera de la qualité de l'accueil, du cadre et des services proposés en adéquation avec la catégorie dans laquelle le salon s'inscrit et cette note comptera dans la note finale.

Un gagnant sera nommé dans chacune des 3 catégories.

Le Trophée Mireille Gavet sera décerné au meilleur salon de coiffure du Rhône parmi ces 3 nominés.

De nombreuses récompenses seront attribuées aux gagnants de chaque catégorie ainsi qu'au gagnant du trophée !

ÉPREUVES

Le coiffeur devra réaliser le jour de la finale sur modèle la coupe/brushing et la coiffure de soirée identiques à celles présentées sur les photos de la sélection.

Les modèles et les tenues vestimentaires pourront être différents si le candidat le souhaite.

COUPE/BRUSHING : 1 heure

Les cheveux devront être mouillés au départ de l'épreuve.

Un minimum de coupe de 3 cm sera exigé.

La coloration aura été réalisée au préalable.

Tous produits autorisés.

COIFFURE DE SOIRÉE : 1 heure

Les cheveux devront être présentés à plat (sans pince ni épingle et sans attache) et à l'arrière (sans raie ni séparation) au départ de l'épreuve.

Crépons et postiches autorisés.

Tous produits autorisés.

Le jury notera :

- La qualité et la finition du travail réalisé.
- L'harmonie entre la coupe (epr 1) ou la coiffure (epr 2) et la couleur.
- Le respect du total look (maquillage et tenue vestimentaire adaptés à la coiffure)

La décision finale appartient au jury, aucune contestation ne pourra être acceptée.

Attention :

- Les modèles ne doivent pas être des mannequins professionnels mais doivent pouvoir défiler sur un podium.
- Le salon dont le nom figure sur le dossier est celui que le(s) coiffeur(s) doit représenter lors de la finale.
- Seul(s) le ou les 2 candidat(s) inscrit(s) par le salon lors de la sélection pourront participer à la finale en direct sur scène.
- Si un candidat quitte le salon au cours d'une étape du concours, le salon peut demander le remplacement par un autre membre de l'équipe.
- Tout manquement au règlement entraînera la disqualification du candidat et par conséquent du salon qu'il représente.